

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-Senat-debat-du-Bac-Pro-3-ans.html>



Le Sénat débat du Bac Pro 3 ans

- Les Dossiers - Pédagogie -



Date de mise en ligne : vendredi 4 mars 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 2 mars 2016 , à l'occasion des 30 ans du Baccalauréat professionnel, le Sénat a débattu en séance publique de la rénovation de la voie professionnelle et de ses conséquences. C'est bien sur le Bac Pro 3 ans qui aura occupé une grande partie des débats.

A l'initiative du groupe CRC, les sénateurs ont débattu en séance plénière sur « le trentième anniversaire du baccalauréat professionnel ».

En introduction des différentes prises de paroles des groupes parlementaires il faut noter l'intervention de Mme Marie-France BEAUFILS, Sénatrice d'Indre et Loire sur l'enseignement professionnel agricole.

Elle a souligné que « *Le baccalauréat professionnel avait pour but de former des professionnels citoyens autonomes, ce que ne permet plus une formation en trois ans alors qu'il faut plus que jamais répondre aux défis d'une agriculture durable* ».

Elle a aussi interrogé la représentante du Gouvernement sur la place des classes spécifiques : « *Comment expliquer que la direction générale de l'enseignement et de la recherche ait refusé l'expérimentation de classes dédiées aux publics les plus fragiles à Laval et Radinghem (Pas-de-Calais) ? Ce dispositif est pourtant prévu réglementairement depuis 2008, sur le modèle du lycée de Tours Fondettes, qui compte la seule classe de ce type en France. Est-ce par idéologie ?* ».

A l'issue des débats Najat VALLAUD BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est intervenue pour conclure cette séance.

Elle a d'abord souligné que « *l'alternance, c'est aussi l'enseignement professionnel* » et que « *loin d'être en concurrence, l'enseignement professionnel et l'apprentissage sont complémentaires* ».

On peut également retenir dans sa déclaration que « *Autre atout, l'enseignement professionnel évite une spécialisation trop précoce. L'intégration professionnelle doit être un objectif, non un destin. Les facultés d'adaptation sont aujourd'hui essentielles, nous refusons de rétablir l'apprentissage à 14 ans, qui ferme les perspectives.* »

La Ministre a présenté ses mesures pour la voie professionnelle :

- des jumelages entre collèges et lycées professionnels et [CFA](#),
- une période d'essai, de la rentrée prochaine aux vacances de la Toussaint, pendant laquelle l'élève pourra revenir sur son orientation en voie professionnelle,
- une semaine pour préparer les lycéens professionnels à l'arrivée en entreprise et leur inculquer les règles de sécurité et de santé indispensables,
- la création de 330 pôles de stages, adaptés aux bassins d'emploi,
- des journées d'accueil et d'intégration en seconde professionnelle auront lieu dès la rentrée prochaine,
- le développement des campus des métiers et des qualifications, qui regroupent des élèves sous statut scolaire ou en apprentissage.

Au niveau de l'Enseignement agricole nous n'avons à ce jour aucune information sur la traduction de ces décisions et leurs conséquences.

La Ministre de l'Éducation Nationale a aussi mis en avant les mesures financières engagées pour la voie professionnelle : création de 1000 postes, mise en place de 500 nouvelles formations, création à la rentrée 2015 d'une indemnité de 300 euros qui sera portée à 400 euros en 2016.

Enfin elle a affirmée « *Nous ne reviendrons pas au baccalauréat professionnel en quatre ans ... même si la réforme de 2009 a répondu à une logique purement comptable.* »

[Retrouvez ici les différentes interventions](#)